

# SOUDAN

## Environnement opérationnel

### Contexte

L'opération du HCR au Soudan – le plus grand pays d'Afrique – englobe quatre sous-opérations distinctes. À l'est, dix années de guerre civile ont abouti à une marginalisation politique, économique et sociale de la région, engendrant une pauvreté et un sous-développement chroniques. Dans ce contexte, le HCR est toujours préoccupé par la situation d'une population réfugiée depuis plus de 40 ans, le problème étant aggravé par l'afflux incessant de ressortissants érythréens.

Quelque 2,6 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur du Darfour et 250 000 autres réfugiées au Tchad. Les perspectives, concernant le retour de ces populations, sont limitées par des combats entre factions étatiques et non-étatiques, ainsi que par des complications politiques. L'évolution du mode d'utilisation des sols soumet les terres et les ressources renouvelables à une exploitation de plus en plus intensive et attise les rivalités à ce sujet. Par ailleurs, les combats qui éclatent sporadiquement au Tchad ont des répercussions au Darfour. Les difficultés d'accès à la région, dues à l'extrême insécurité, ont eu un impact négatif sur les opérations, des civils et notamment des travailleurs humanitaires étant exposés aux violences perpétrées par diverses milices.

Khartoum accueille quelque 30 000 réfugiés et demandeurs d'asile urbains, principalement originaires d'Érythrée et d'Éthiopie. L'État de Khartoum abrite en outre environ 1,7 million de déplacés internes : quelque 400 000 d'entre eux résident dans quatre sites reconnus par les autorités, tandis que les autres vivent dans des zones d'habitat précaire à l'intérieur de la ville ou à sa



## Chiffres prévisionnels

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JANV. 2010		DÉC. 2010 – JANV. 2011		DÉC. 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Érythrée	148 790	82 000	168 790	102 000	180 790	114 000
	RDC	20 000	20 000	20 000	13 000	15 000	10 000
	République du Tchad	40 000	20 000	40 000	20 000	40 000	20 000
	Pays divers	12 000	10 500	12 000	10 500	12 000	10 500
Rapatriés (réfugiés)		54 000	54 000	32 000	32 000	10 000	10 000
Déplacés internes		4 100 000	1 250 000	4 150 000	1 500 000	4 200 000	1 520 000
Déplacés de retour		15 000	15 000	50 000	15 000	10 000	10 000
<b>TOTAL</b>		<b>4 389 790</b>	<b>1 451 500</b>	<b>4 472 790</b>	<b>1 692 500</b>	<b>4 467 790</b>	<b>1 694 500</b>

périphérie. La plupart de ces personnes sont victimes d'un long déplacement en milieu urbain et endurent les mêmes privations que les citoyens pauvres – leurs difficultés étant accrues par le fait qu'ils ne peuvent obtenir de papiers ni se procurer de moyens d'existence.

Au Sud-Soudan, la dynamique est déterminée par l'Accord de paix global (APG), l'insécurité transnationale et une coexistence tendue. Depuis 2005, plus de 320 000 réfugiés exilés à l'étranger sont rentrés au Sud-Soudan, où des décennies de conflit ont détruit jusqu'aux infrastructures les plus indispensables. Quelque 50 000 déplacés internes ont également regagné leur domicile. Depuis la fin de l'année 2008, le Sud-Soudan accueille en outre des réfugiés originaires de la République démocratique du Congo (RDC).

En dépit de différences manifestes, ces sous-opérations sont reliées par des thèmes communs. Certains problèmes non résolus propres à l'ensemble du pays – comme le recensement national aux résultats peu concluants, le report des élections nationales et l'application de la décision de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye au sujet des frontières de la région d'Abyei – pourraient faire dérailler les initiatives de paix. Les relations entre le Gouvernement et la communauté humanitaire se sont dégradées lorsque le Gouvernement a pris la décision d'expulser 13 ONG suite à la mise en examen du Président soudanais par la Cour pénale internationale en mars 2009.

### ● Besoins

Au **Soudan oriental**, les demandeurs d'asile et les réfugiés sont contraints de résider dans les 12 camps désignés à cet effet, en raison de la politique gouvernementale de confinement. Une stratégie de solutions globales est actuellement mise en œuvre pour remédier à la situation de cette population réfugiée de longue date. Une opération de vérification et d'enregistrement, dont la première phase a été achevée en 2009, ouvrira la voie à un effort ciblé d'amélioration des conditions de vie dans les camps et de renforcement de l'aide essentielle. Dans le même temps, la partie orientale du pays continuera sans doute à accueillir de nouveaux arrivants, principalement érythréens et somaliens, un nombre non négligeable d'entre eux poursuivant leur chemin jusqu'en Égypte et en Jamahiriya arabe libyenne, dans l'espoir de gagner ensuite l'Europe. Il sera nécessaire de déployer plus d'efforts pour améliorer la qualité de l'asile au Soudan oriental et réduire ainsi les mouvements secondaires.

Les réfugiés centrafricains et tchadiens qui vivent au **Darfour** ont toujours besoin de protection et d'assistance et de nouveaux afflux ne sont pas à exclure. L'anarchie et l'impunité qui règnent dans la province, les

violences sexuelles et le recrutement d'enfants par des milices armées engendrent une grande insécurité au sein des communautés déplacées et des communautés d'accueil et le déplacement interne devrait perdurer. Les insuffisances observées dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'eau, de l'assainissement et des abris seront, comme auparavant, aggravées par des conflits et des rivalités au sujet des ressources naturelles. Parallèlement, il importera de promouvoir l'autogestion et l'autosuffisance afin de ne pas encourager la dépendance vis-à-vis de l'aide. Compte tenu de l'importance croissante accordée au retour des déplacés internes, il sera nécessaire d'élaborer une stratégie de solutions globales.

À **Khartoum**, les demandeurs d'asile et les réfugiés n'ont pas accès aux procédures d'asile et ne peuvent obtenir de documents d'identité ; de ce fait, ils risquent d'être placés en détention, expulsés ou refoulés. La situation des déplacés internes de longue date s'apparente davantage à un problème de pauvreté urbaine et nécessite des interventions axées sur le développement et les droits de l'homme. L'expulsion d'un certain nombre d'ONG engagées dans la protection laissera, si l'on ne revient pas sur cette décision, un vide que la communauté humanitaire restante ne sera peut-être pas en mesure de combler.

À l'issue de décennies de guerre civile, le **Sud-Soudan** et l'**État du Nil bleu** demeurent dramatiquement sous-développés. Les investissements et l'aide commencent seulement à combler certaines des immenses lacunes observées dans les principaux services et les capacités de gouvernance des autorités. Ces insuffisances pénalisent la population locale, y compris les personnes rentrées d'exil, et les déplacés. La sécurité est compromise par des tensions intertribales, par l'abondance des armes et la facilité avec laquelle on peut se les procurer, ainsi que par des affrontements transfrontaliers. Le Sud-Soudan accueille des réfugiés congolais (RDC) et éthiopiens, auxquels le HCR offre protection et assistance, tout en recherchant des solutions durables à leur sort.

## | Objectifs principaux |

### Environnement de protection favorable

- Aider le Gouvernement à s'acquitter de ses responsabilités de protection et d'assistance auprès des réfugiés, des déplacés internes et des rapatriés.
- Protéger et aider les réfugiés tchadiens et centrafricains au Darfour et les réfugiés congolais et éthiopiens au Sud-Soudan.
- Coordonner les activités de protection et plaider la cause des déplacés internes à Khartoum.

## Cibles prioritaires en 2010

- Tous les demandeurs d'asile ont accès à l'enregistrement, à une orientation juridique et sociale, à des documents d'identité et à des procédures de détermination de leur statut.
- Environ 50 pour cent des réfugiés et des demandeurs d'asile sont enregistrés à titre individuel.
- Toutes les victimes de violences sexuelles et sexistes qui sollicitent l'aide du HCR ont accès à une assistance médicale et psychologique, ainsi qu'à une représentation judiciaire.
- Le HCR peut se rendre auprès de personnes placées en détention.
- Les besoins essentiels des réfugiés et des demandeurs d'asile sont satisfaits.
- Les activités de renforcement des moyens d'existence et d'autosuffisance destinées aux réfugiés du Soudan oriental augmentent d'au moins 20 pour cent.
- La stratégie de solutions durables pour les déplacés internes au Darfour est renforcée.
- Quelque 32 000 réfugiés reçoivent une aide pour rentrer au Sud-Soudan.
- Environ 350 000 rapatriés bénéficient d'activités de réintégration au Sud-Soudan.

- Assurer le suivi et la protection des populations de retour et intervenir auprès des autorités et d'autres acteurs en cas d'atteintes à cette protection.

### Procédures de protection équitables

- Améliorer l'accueil, l'enregistrement, la protection et le suivi des réfugiés récemment arrivés au Soudan oriental.
- Doter la Commission soudanaise pour les réfugiés de capacités plus solides pour assurer la détermination du statut de réfugié, délivrer des papiers et offrir aux réfugiés et aux demandeurs d'asile une protection dans le respect des normes internationales.
- Garantir l'accès au HCR des réfugiés et des demandeurs d'asile urbains résidant à Khartoum, à une orientation juridique et sociale, ainsi qu'à des services médicaux et sociaux, et s'assurer qu'ils sont protégés des détentions arbitraires ; veiller également à ce que les réfugiés admissibles aient accès à la réinstallation.
- Aider les autorités à renforcer leur capacité d'intervention en faveur des personnes déplacées.

### Protection contre la violence et l'exploitation

- Aider à sécuriser le cadre de vie des réfugiés et des déplacés internes, dans les camps, les zones d'installation, les zones de retour et les communautés rurales.

## Présence du HCR en 2010

□ Nombre de bureaux	23
□ Effectifs totaux	668
International	150
National	462
JEA	8
VNU	48

## PARTENAIRES

### Partenaires d'exécution

#### Organismes gouvernementaux :

Commissariat aux réfugiés, Gouvernement local de l'État de Gedaref, Services d'orientation des réfugiés

#### ONG :

Action humanitaire africaine, Agence de développement et de secours adventiste, Association de coopération et de recherche pour le développement, *Association of Christian Resource Organization for South Sudan*, *Concern Worldwide*, Conseil danois pour les réfugiés, Croissant-Rouge soudanais, *Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit*, *El Sugya*, Fondation Terre des Hommes, *Forest National Corporation*, *German Development Services*, *Global Health Foundation*, *Help Age International*, HI/Atlas Logistique, *Human Appeal International*, *International Relief and Development-USA*, INTERSOS, *IntraHealth International*, *Japan Emergency NGOs*, *Japan International Volunteer Centre*, *Partner Aid International*, *Peace Winds Japan*, *Samaritan's Purse*, *Save the Children* (Suède), Service jésuite des réfugiés, *Southern Sudan AIDS Commission*, *Sudan Health Association*, *Sudan Open Learning Unit*, *Triangle International*, Vision mondiale (international)

#### Autres :

OIM, ONU-Habitat, Union internationale pour la conservation de la nature

### Partenaires opérationnels

#### Organismes gouvernementaux :

Commission d'aide humanitaire, Commission sud-soudanaise pour les secours et la réhabilitation

#### ONG :

*International Medical Corps*, Medair

#### Autres :

Agence suédoise de services de secours, BCAH, CICR, FAO, FNUAP, MINUAD, MINUS, OMS, ONUDI, PAM, PNUD, Service de la lutte antimines (ONU), UA, UNICEF, UNJLC, VNU



Le HCR et ses partenaires aident des rapatriés à s'installer, après des années d'exil.

HCR

#### Besoins élémentaires et services essentiels

- Continuer à améliorer les conditions de vie de la population des camps, concernant la distribution de l'eau, la sécurité alimentaire, et les services médicaux, éducatifs et sanitaires.

#### Participation communautaire

- Exécuter des projets de réhabilitation faisant appel à la participation de la communauté dans des zones de retour au Sud-Soudan, ainsi que dans les régions qui accueillent un grand nombre de déplacés internes au Darfour.

#### Solutions durables

- Rechercher des solutions durables en faveur des personnes réfugiées au Soudan oriental, en s'efforçant de passer d'une assistance sous forme de soins et d'entretien à des activités de renforcement des moyens d'existence et d'autosuffisance ; chercher des possibilités de réinstallation pour les personnes ayant besoin de cette solution.
- Faciliter le retour volontaire des réfugiés et des déplacés internes au Sud-Soudan et dans l'État du Nil bleu, et appuyer les programmes visant à pérenniser les retours.

## | Stratégie et activités |

La stratégie destinée à remédier à la situation de la population réfugiée de longue date au **Soudan oriental** s'orientera sur trois axes : continuer à améliorer les conditions de vie dans les camps de réfugiés, exécuter des activités de renforcement de moyens d'existence et continuer la réinstallation ciblée des groupes vulnérables. Ces deux dernières catégories d'activités seront fondées sur les résultats de l'opération d'enregistrement et de vérification.

Le HCR cherchera à offrir rapidement une protection et une assistance cruciales aux

populations réfugiées au **Darfour**, arrivées récemment ou à une date plus ancienne, ainsi qu'aux communautés d'accueil touchées. Parmi les activités menées à cette fin, citons le suivi aux frontières, la prestation de services essentiels dans les camps et l'amélioration de l'enregistrement et de la délivrance de documents d'état civil. Par ailleurs, le HCR plaidera pour un renforcement de la protection juridique et physique et aidera les autorités à se doter de capacités de protection plus solides.

En ce qui concerne les déplacés internes du Darfour, le HCR concentrera ses efforts sur sa préparation opérationnelle, afin d'être en mesure d'aider les retours volontaires ; à dispenser une aide ciblée dans les camps et dans les zones rurales, en accordant une attention particulière aux communautés touchées par le conflit ; à favoriser l'autosuffisance des déplacés internes, des rapatriés et des communautés locales ; et à encourager des interventions communautaires ou gouvernementales d'assistance afin de garantir la durabilité.

À **Khartoum**, le HCR s'efforcera de doter le Gouvernement de capacités plus solides pour s'acquitter de ses obligations internationales et offrir une protection aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. Le HCR assurera la détermination du statut de réfugié pour les personnes qui ont besoin de toute urgence d'une solution durable et dans les lieux où les procédures gouvernementales ne sont pas accessibles. Pour aider les déplacés internes à Khartoum, l'Organisation se concentrera sur la protection et sur des campagnes de plaidoyer ciblées, menées avec des organisations humanitaires et des acteurs du développement.

Au Sud-Soudan et dans l'État du Nil bleu, le Haut Commissariat se consacrera à la réintégration des rapatriés afin de garantir la durabilité des retours, en coopération avec

d'autres institutions onusiennes. Dans le même temps, le Haut Commissariat continuera de venir en aide aux Soudanais réfugiés dans des pays voisins qui souhaiteraient rentrer dans leur pays. En 2010, le nombre de retours devrait cependant être très inférieur à celui des années précédentes. Environ 50 000 déplacés internes, vivant à proximité des rapatriés au Sud-Soudan, bénéficieront d'une assistance sous forme de projets de réintégration axés sur la communauté. Les réfugiés et les demandeurs d'asile, éthiopiens et congolais (RDC) pour la plupart, continueront à recevoir une assistance humanitaire essentielle.

### ○ Contraintes

Les espoirs de rapatriement librement consenti des personnes réfugiées au Soudan oriental demeureront bien ténus. De manière générale, les solutions durables qui s'offriront aux Tchadiens réfugiés au Darfour, aux Congolais réfugiés au Sud-Soudan et aux déplacés internes vivant à Khartoum et au Darfour seront limitées en 2010. Il se peut au contraire que ces régions soient confrontées à de nouveaux afflux. En outre, l'insécurité, les problèmes logistiques et les conditions climatiques entraveront l'accès à certains secteurs du Sud-Soudan et du Darfour.

Le retour des réfugiés au Sud-Soudan continuera, bien qu'à un rythme plus lent qu'au cours des dernières années. Les retours de déplacés internes en provenance du nord

devraient augmenter avant les élections et le référendum.

## | Organisation et mise en œuvre |

### ○ Coordination

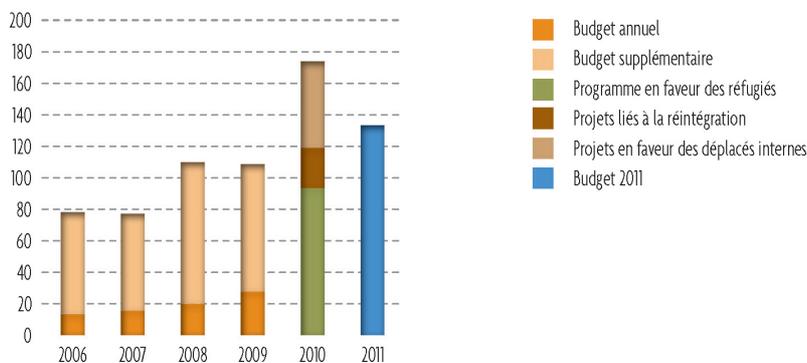
Le HCR collabore avec le Gouvernement soudanais, le CICR, l'OIM, les institutions onusiennes, les ONG et les deux missions des Nations Unies déployées dans le pays (MINUAD et MINUS). Le HCR a toujours pour principaux partenaires gouvernementaux la Commission d'aide humanitaire et le Commissariat aux réfugiés.

## | Informations financières |

Entre 2005 et 2009, le budget pour le Soudan a augmenté de 64 pour cent. Cette hausse s'explique par l'augmentation du nombre de réfugiés assistés par le HCR, les efforts déployés pour améliorer les conditions de vie des réfugiés au Soudan oriental et trouver des solutions à leur situation, les besoins de réintégration au Sud-Soudan (qui se sont accrus en proportion du nombre de personnes rapatriées depuis 2005) et les besoins persistants des déplacés internes au Darfour. Un budget de 174 millions de dollars E.-U., élaboré à partir de l'évaluation des besoins globaux, est présenté pour l'année 2010. Ce montant est en très grande partie destiné à la prise en charge des réfugiés et des rapatriés dans les quatre secteurs du Soudan.

## Budget pour le Soudan en 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



## Conséquences d'un déficit de financement compris entre 20 et 40 pour cent

- Les activités visant à améliorer le statut juridique des réfugiés au Soudan oriental ne pourront être menées.
- Les activités destinées à faciliter l'accès au territoire et aux procédures d'asile, notamment à la détermination du statut de réfugié, seront réduites au Soudan oriental.
- L'accès aux services essentiels, notamment dans les secteurs de la santé, de l'eau, de l'assainissement, des articles domestiques et de l'éducation sera réduit de 50 pour cent pour les personnes réfugiées au Soudan oriental.
- La stratégie d'autosuffisance destinée à la population réfugiée de longue date au Soudan oriental ne sera pas mise en œuvre.
- Les activités de protection de l'environnement seront réduites, et la ponction sur les ressources énergétiques locales accrue.
- Les services destinés aux groupes qui ont des besoins particuliers dans les camps de réfugiés et de déplacés internes au Darfour, comme les familles monoparentales, les femmes, les personnes âgées et les handicapés, seront suspendus.
- Plus de 80 pour cent des besoins des déplacés internes en matière d'abris de secours ou d'abris plus durables ne seront pas satisfaits.
- Les activités de renforcement des moyens d'existence et d'autosuffisance destinées aux déplacés internes seront réduites au Darfour.
- Les déplacés internes résidant à Khartoum ne recevront aucune aide.
- L'examen des dossiers de réinstallation sera réduit à Khartoum.
- L'accès à des services essentiels, concernant notamment la santé, l'eau et de l'assainissement, les abris, les articles domestiques, l'éducation et les activités liées à l'autosuffisance, sera limité dans les camps de réfugiés ainsi que dans les régions du Sud-Soudan accueillant des réfugiés rapatriés et des déplacés internes de retour.
- Cinquante pour cent seulement des personnes relevant de la compétence du HCR au Sud-Soudan bénéficieront d'un enregistrement ou d'un profilage adéquats.
- Les activités destinées à faciliter les recours en justice dans les zones accueillant des réfugiés soudanais et des déplacés internes de retour seront limitées.
- Les services destinés aux groupes qui ont des besoins particuliers, notamment les populations exposées à des violences sexistes dans les camps de réfugiés et dans les régions du Sud-Soudan accueillant des réfugiés soudanais et des déplacés internes, seront limités.
- Les problèmes de sécurité alimentaire ne seront pas convenablement traités dans les zones du Sud-Soudan accueillant des populations de retour.

## Budget 2010 pour le Soudan (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROJETS LIÉS À LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS EN FAVEUR DES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
<b>Environnement de protection favorable</b>				
Cadre juridique national	1 198 653	301 546	297 813	<b>1 798 012</b>
Cadre administratif national	823 559	361 546	238 725	<b>1 423 830</b>
Politiques en matière de déplacements forcés	0	0	643 080	<b>643 080</b>
Politiques de migrations nationales et régionales	338 041	0	0	<b>338 041</b>
Prévention du déplacement	0	1 879 546	2 037 717	<b>3 917 263</b>
Prévention de l'apatridie	175 753	0	0	<b>175 753</b>
Coopération avec les partenaires	1 518 623	431 546	1 757 717	<b>3 707 886</b>
Politiques de développement national	0	0	74 088	<b>74 088</b>
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	747 260	316 546	188 725	<b>1 252 531</b>
Accès au territoire	645 694	0	0	<b>645 694</b>
Non-refoulement	975 637	0	0	<b>975 637</b>
Protection de l'environnement	1 141 525	0	1 818 992	<b>2 960 517</b>
<b>Sous-total</b>	<b>7 564 745</b>	<b>3 290 732</b>	<b>7 056 857</b>	<b>17 912 333</b>
<b>Procédures de protection équitables</b>				
Conditions d'accueil	5 024 338	0	0	<b>5 024 338</b>
Enregistrement et établissement de profils	1 752 633	0	863 333	<b>2 615 966</b>
Accès aux procédures d'asile	1 311 218	0	0	<b>1 311 218</b>
Définitions du réfugié et de l'apatride	637 975	0	0	<b>637 975</b>
Détermination de statut juste et efficace	1 152 907	0	0	<b>1 152 907</b>
Regroupement familial	1 377 834	0	0	<b>1 377 834</b>
Documents individuels	1 065 074	0	0	<b>1 065 074</b>
Documents d'état civil	1 118 353	0	735 047	<b>1 853 400</b>
<b>Sous-total</b>	<b>13 440 331</b>	<b>0</b>	<b>1 598 380</b>	<b>15 038 711</b>
<b>Protection contre la violence et l'exploitation</b>				
Impact sur les communautés hôtes	440 014	0	0	<b>440 014</b>
Effets du conflit armé	852 509	651 964	590 475	<b>2 094 948</b>
Application de la loi	970 729	441 964	795 583	<b>2 208 276</b>
Système de gestion de la sécurité communautaire	367 673	0	439 384	<b>807 057</b>
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	2 095 664	741 964	1 341 674	<b>4 179 302</b>
Protection des enfants	1 927 205	1 871 964	572 719	<b>4 371 889</b>
Liberté de mouvement	347 526	0	0	<b>347 526</b>
Détention non arbitraire	1 323 986	0	209 384	<b>1 533 370</b>
Accès aux solutions juridiques	941 532	0	239 384	<b>1 180 916</b>
Participation politique	0	0	209 384	<b>209 384</b>
<b>Sous-total</b>	<b>9 266 839</b>	<b>3 707 857</b>	<b>4 397 987</b>	<b>17 372 683</b>
<b>Besoins élémentaires et services essentiels</b>				
Sécurité alimentaire	870 318	682 997	766 597	<b>2 319 911</b>
Nutrition	1 110 198	0	0	<b>1 110 198</b>
Eau	1 519 125	932 997	3 251 042	<b>5 703 164</b>
Abris et autres infrastructures	1 312 144	0	2 701 597	<b>4 013 741</b>

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROJETS LIÉS À LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS EN FAVEUR DES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
Articles ménagers et d'hygiène de base	1 046 743	0	1 946 597	2 993 340
Soins de santé primaire	1 878 310	1 837 997	626 042	4 342 349
VIH et sida	1 183 159	562 997	446 042	2 192 198
Éducation	3 200 857	3 947 997	6 462 687	13 611 541
Services d'assainissement	781 885	592 997	0	1 374 882
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	1 554 284	492 997	1 281 396	3 328 678
<b>Sous-total</b>	<b>14 457 024</b>	<b>9 050 977</b>	<b>17 482 000</b>	<b>40 990 001</b>
<b>Autogestion et participation communautaires</b>				
Évaluation participative et mobilisation communautaire	1 679 436	708 074	1 130 970	3 518 480
Autogestion de la communauté et représentation équitable	1 214 695	0	508 877	1 723 572
Gestion et coordination des camps	857 675	0	6 865 876	7 723 551
Autosuffisance et moyens d'existence	8 362 492	4 118 074	1 303 877	13 784 443
<b>Sous-total</b>	<b>12 114 298</b>	<b>4 826 148</b>	<b>9 809 600</b>	<b>26 750 046</b>
<b>Solutions durables</b>				
Stratégie de solutions durables	4 858 715	0	493 131	5 351 846
Retour volontaire	7 687 921	0	479 535	8 167 456
Appui à la réhabilitation et à la réintégration	0	0	1 374 535	1 374 535
Réinstallation	2 167 100	0	0	2 167 100
Appui à l'intégration sur place	2 100 399	0	384 535	2 484 934
Réduction des cas d'apatridie	227 291	0	0	227 291
<b>Sous-total</b>	<b>17 041 426</b>	<b>0</b>	<b>2 731 736</b>	<b>19 773 162</b>
<b>Relations extérieures</b>				
Relations avec les donateurs	502 011	0	703 745	1 205 756
Mobilisation des ressources	1 096 210	694 922	347 725	2 138 857
Partenariats	1 476 210	689 922	1 048 809	3 214 941
Information	633 659	0	488 084	1 121 743
<b>Sous-total</b>	<b>3 708 090</b>	<b>1 384 843</b>	<b>2 588 363</b>	<b>7 681 296</b>
<b>Logistique et appui aux opérations</b>				
Chaîne d'approvisionnement et logistique	10 666 577	1 627 300	5 292 385	17 586 263
Gestion de programme, coordination et appui	5 093 433	1 922 300	4 173 925	11 189 659
<b>Sous-total</b>	<b>15 760 010</b>	<b>3 549 601</b>	<b>9 466 311</b>	<b>28 775 922</b>
<b>TOTAL</b>	<b>93 352 763</b>	<b>25 810 157</b>	<b>55 131 234</b>	<b>174 294 154</b>

**Budget 2011** 133 453 000

**Budget 2009 révisé**

Budget annuel	27 939 442
Budget supplémentaire	80 804 716
<b>TOTAL</b>	<b>108 744 158</b>